



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

EDF

Question écrite n° 2667

Texte de la question

M. Jacques Godfrain demande à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur quelle est la stratégie de l'entreprise publique EDF vis-à-vis de la formation de son personnel pour améliorer ses qualités professionnelles. Cette stratégie a-t-elle adopté, et si oui, dans quelle mesure, la remise à des formations externes à EDF de la formation de ses agents ou futurs agents ? Cette stratégie prend-elle en compte la nouvelle préoccupation d'aménagement du territoire édictée par le Gouvernement ?

Texte de la réponse

La qualité des hommes et leur niveau de formation constitue une préoccupation essentielle d'Electricité de France. Dans ce cadre a été mis en place un dispositif national de formation comportant des formations initiales et des formations continues pour le développement des compétences et l'évolution de carrière des agents. Ce dispositif est régulièrement adapté en fonction des besoins de l'entreprise mais aussi des publics concernés. Il met en œuvre, pour l'essentiel, des moyens internes, le recours à des formations extérieures constituant l'exception. Ainsi, pour 1992, le volume des formations réalisées dans le cadre des structures propres à cette entreprise représente 83,9 p. 100 de l'ensemble, en très légère baisse par rapport à l'exercice précédent (- 2 p. 100). Pour ce même exercice, le coût de la formation professionnelle s'est élevé à 2 996 millions de francs, soit 13,75 p. 100 des salaires versés. La stratégie de l'entreprise s'inscrit dans les préoccupations d'aménagement du territoire du Gouvernement puisqu'il existe vingt-sept sites de formation différents répartis dans les vingt départements suivants : l'Ain, l'Aisne, l'Aveyron, les Alpes-de-Haute-Provence, les Bouches-du-Rhône, le Calvados, la Corrèze, le Finistère, la Gironde, la Haute-Garonne, le Haut-Rhin, les Hauts-de-Seine, la Loire-Atlantique, le Nord, le Puy-de-Dôme, le Rhône, la Saône-et-Loire, la Seine-Maritime, la Seine-et-Marne et les Yvelines.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2667

Rubrique : Electricité et gaz

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1993, page 1705

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3231